



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

OPCVM de droit français

FRUCTI ACTIONS FRANCE

RAPPORT ANNUEL au 30 juin 2020

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : KPMG Audit



Sommaire

Page

1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	5
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	12
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	13
e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte	18
2. Engagements de gouvernance et compliance	19
3. Frais et Fiscalité	36
4. Certification du Commissaire aux comptes	37
5. Comptes de l'exercice	41



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Synthèse de la conjoncture économique influençant les décisions de gestion

L'indice CAC all share a perdu 9.9% sur un an.

Durant cet exercice, le contraste est saisissant entre les deux derniers trimestres calendaires 2019 et le premier semestre calendaire 2020. La crise issue du COVID 19 a eu impact si fort que l'on doit décomposer les deux phases.

Après une belle performance début 2019, les marchés ont rechuté en mai à la suite de l'escalade dans la guerre commerciale provoquée par les Etats-Unis contre le reste du monde, provoquant une dégradation des indicateurs économiques avancés et faisant craindre une récession (notamment en Allemagne, baisse de sa production automobile). Les valeurs cycliques ont alors le plus baissé et les valeurs de croissance et de qualité ont été un refuge jusqu'à fin juillet, moment à partir duquel les anticipations se sont inversées : d'une part la Banque Centrale américaine a enclenché un nouveau cycle de baisse de ses taux directeurs (3 diminutions de 25bp depuis) et, avec la BCE, a repris les achats d'obligations ; d'autre part, les Etats Unis ont entamé des négociations commerciales avec tout le monde, reportant certaines hausses de droits de douane. Les indices ont remonté et à partir d'août, le style « value » a surperformé le style croissance, car les investisseurs ont à nouveau parié sur un accord entre USA et Chine, favorisant les valeurs cycliques et financières (les taux longs remontant aussi). Beaucoup d'investisseurs étaient baissiers, et pris à contre-pied, ont accentué la hausse des actions fin 2019.

Cette belle performance sur le semestre 2019 été anéantie par la pandémie du Covid-19 intervenue mi-février 2020 : l'indice CAC All Share a lourdement chuté, avec une forte volatilité. La conviction était alors que le Covid-19 resterait cantonné à la Chine, qui semblait le maîtriser. Ensuite, d'autres pays (Iran, Corée du Sud et Italie) ont été touchés, faisant craindre une pandémie mondiale, ce qui a provoqué une chute rapide de notre indice, notamment des valeurs cycliques. Les mesures monétaires et budgétaires paraissaient alors insuffisantes aux investisseurs ; le prix du pétrole s'est effondré (brent divisé par 3) ; les taux longs ont monté, particulièrement en Italie, qui a décidé la première de confiner sa population. Le point bas a été atteint vers le 17 mars 2020. C'est alors qu'ont été annoncés des plans de redressement significatifs par les Banques Centrales (rachats de dettes, création monétaire, baisse des taux) et le gouvernement françaises et européens (aides aux entreprises et aux particuliers, interdiction des ventes à découvert), permettant un rebond de l'indice, malgré la progression de la pandémie. Dans le rebond, ce sont les valeurs risquées et cycliques qui ont remonté le plus. Les taux longs ont rebaisé. Depuis le début de l'année calendaire 2020, l'indice CAC All share reste cependant en retrait de 16.55%.

Décisions prises pendant la période

Nous avons poursuivi notre politique d'investissement sur les valeurs de qualité croissance en respectant des critères ESG.

La crise du COVID-19 nous a amené à réaliser des arbitrages au détriment des valeurs aéronautiques très affectées : nous avons allégé ADP, Airbus et vendu Safran.

Nous sommes revenus sur des valeurs avec un profil défensif comme Essilorluxottica, Sartorius Stedim, Gecina. Nous avons pris des profits sur Schneider et Teleperformance en raison de valorisation élevée.

Nous avons une poche de valeurs small et mid caps qui a été réduite pour concentrer les lignes sur les plus fortes convictions en valeurs moyennes de qualité. Ainsi, nous avons renforcé Seb, Sopra, Soitec, GTT, Spie. Amundi, Somfy et vendu des petites lignes.



1. Rapport de Gestion

Explication de la performance

Le fonds (part C) a baissé de 8.31% sur la période soit un 1.59% de mieux que l'indice de référence en baisse de 9.9%.

Les plus fortes contributions positives ont été obtenues sur Worldline, Soitec, ASML.

Les déceptions ont porté sur Axa, Total (forte baisse du baril), ADP, Thalès.

Perspectives et stratégies à mettre en place

Cette profonde crise économique devrait avoir une durée anormalement courte (4 mois), pour trois raisons : elle n'est pas causée par des déséquilibres financiers ; les politiques budgétaires sont très généreuses (au prix d'un fort endettement public) ; les politiques monétaires le sont aussi et sont coordonnées. Les ménages (malgré une hausse du chômage) et les entreprises devraient donc sortir relativement protégées de cette crise. C'est pourquoi nous restons optimistes sur les actions. Il convient de rester prudent sur le secteur aérien et tourisme qui seront les plus lents à repartir. Une des conséquences durables de cette crise sera l'essor de l'économie en ligne : commerce, services, paiements, télémédecine, crédit et assurance en ligne.

Nous pensons que notre style qualité-croissance à un prix raisonnable est le meilleur dans ce contexte économique, avec des taux longs durablement bas ; nous pensons que les vainqueurs de la crise seront les sociétés avec de bons bilans, pouvant supporter quelques mois sans cash-flow et éventuellement acheter pour rien des concurrents en difficulté. Nous mettons donc plus que jamais l'accent sur la visibilité des bénéfices futurs, la qualité des bilans, des solides barrières à l'entrée pour protéger les marges, les moteurs de croissance propres aux sociétés comme l'innovation et les acquisitions ; nous évitons les valorisations excessives par rapport à leur croissance.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	19 023 051,06	17 683 846,07
TOTAL	25 261 469,29	5 806 139,52
SCHNEIDER ELECTRIC SA	0,00	29 839 032,72
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE I	18 526 223,05	6 585 341,94
SR TELEPERFORMANCE	1 637 365,86	21 319 577,33
DASSAULT SYSTEMES	9 295 033,19	12 785 492,72
SAFRAN SA	68 103,47	21 449 437,91
ESSILORLUXOTTICA	16 841 321,10	4 600 083,13
ALSTOM	12 067 180,26	8 513 980,21
AEROPORTS DE PARIS	14 694 905,86	5 452 602,68

■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.



1. Rapport de Gestion

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

b)

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 79 454 811,25

- o Prêts de titres : 79 454 811,25
- o Emprunt de titres : 0,00
- o Prises en pensions : 0,00
- o Mises en pensions : 0,00

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 0,00

- o Change à terme : 0,00
- o Future : 0,00
- o Options : 0,00
- o Swap : 0,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE	



1. Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	4 014 147,45
. Obligations	6 025 446,01
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	69 001 054,81
Total	79 040 648,27
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	272 929,89
. Autres revenus	138 876,78
Total des revenus	411 806,67
. Frais opérationnels directs	5 249,67
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	351 670,44
Total des frais	356 920,11

(*) Nets de la rémunération perçue par Natixis Asset Management Finance qui ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations. Les autres revenus et autres frais correspondent à la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces qui varie en fonction des conditions de marché, et à d'éventuels autres produits sur comptes financiers et charges sur dettes financières non liés aux techniques de gestion efficace.



1. Rapport de Gestion

■ Réglementation SFTR en EUR

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	79 454 811,25				
% de l'Actif Net*	12,20%				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	79 454 811,25	0,00	0,00	0,00	0,00
% de l'Actif Net	11,77%	0,00	0,00	0,00	0,00

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

CONFEDERATION SUISSE SCHWEIZERISCHE EIDGENOSSENSCHAFT SUISSE	2 130 396,39			0,00	0,00
ASML HOLDING NV PAYS-BAS	1 638 422,80			0,00	0,00
SANOFI FRANCE	939 768,55			0,00	0,00
FINLAND GOVERNEMENT BOND FINLANDE	817 118,40			0,00	0,00
ESPAGNE ESPAGNE	702 119,21			0,00	0,00
AUSTRIA GOVERNEMENT BOND AUTRICHE	561 045,67			0,00	0,00
CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH FRANCE	469 807,43			0,00	0,00
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO ESPAGNE	435 825,73			0,00	0,00
ADIDAS AG ALLEMAGNE	277 049,60			0,00	0,00
MUNICH RE ALLEMAGNE	254 540,00			0,00	0,00

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE FRANCE	79 454 811,25				
---	---------------	--	--	--	--



1. Rapport de Gestion

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	4 014 147,45			0,00	0,00
- Obligations	6 025 446,01			0,00	0,00
- OPC	0,00			0,00	0,00
- TCN	0,00			0,00	0,00
- Cash	69 001 054,81		0,00		0,00
Rating					

Monnaie de la garantie					
Franc Suisse	2 155 671,98		0,00	0,00	0,00
Euro	76 884 976,29		0,00	0,00	0,00

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties					
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00			0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00			0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00			0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00			0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00			0,00	0,00
Plus d'1 an	5 811 835,81			0,00	0,00
Ouvertes	4 227 757,65			0,00	0,00



1. Rapport de Gestion

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ouvertes	79 454 811,25	0,00	0,00	0,00	0,00

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant utilisé (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	10 039 593,46			0,00	0,00
Cash	69 001 054,81				0,00

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cash	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	272 929,89	0,00	0,00	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Coûts					
- OPC	4 635,80	0,00	613,87	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	



1. Rapport de Gestion

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Le collatéral reçu doit être conforme à la politique de NIM International définie afin de garantir un haut niveau de qualité et de liquidité ainsi qu'une absence de corrélation directe avec la contrepartie de l'opération. En complément, la politique de collatéralisation NIM International définit des niveaux de sur-collatéralisation adaptés à chaque type de titres pour faire face le cas échéant à la variation de leur valeur. Enfin un dispositif d'appel de marges quotidien est en place afin de compenser les variations de mark to market des titres.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Les OPCVM doivent impérativement réinvestir l'intégralité de leurs garanties cash (ie. montant maximal = montant maximal utilisé = 100%), mais ne peuvent réutiliser leurs garanties titres (ie. montant maximal = montant utilisé = 0%).

Par ailleurs, en cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par la réglementation, uniquement être :

- placées en dépôts ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Pour les opérations réalisées par NAM Finance, en mode agent ou en mode principal, les sommes reçues au titre du collatéral espèces sur les opérations de cessions temporaires de titres sont investies sur un compte de dépôts rémunéré.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Toutes les garanties financières fournies par l'OPC sont transférées en pleine propriété.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

La société de gestion a confié à Natixis Asset Management Finance pour le compte de l'OPCVM la réalisation des opérations de prêts de titres et de mises en pension.

Les revenus de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation de Natixis Asset Management Finance ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations et est déduite des produits comptabilisés par l'OPCVM.

Les montants présentés n'intègrent pas la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

Engagé sur les problématiques de développement durable et de financement responsable depuis plus de 30 ans, Ostrum Asset Management se positionne en leader ESG en intégrant pleinement les dimensions extra-financières à l'ensemble de ses processus de gestion et offrant à ses clients des solutions d'investissement responsable répondant aux spécificités de leurs philosophies et ambitions ESG.

Ostrum Asset Management est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UN-PRI¹) depuis 2008. A l'occasion de ce 11ème anniversaire la qualité et l'ambition de notre approche de l'investissement responsable ont été une nouvelle fois reconnues et saluées par d'excellentes notes (notes de A+ pour toutes les classes d'actifs sous gestion) sur l'ensemble des modules auxquels nous sommes soumis.

Module	Ostrum AM scores	Median scores for Peer Group	Our score vs Y-1	Median score vs Y-2
Strategy & Governance	A+	A	=	=
Direct & active Ownership modules	Listed Equity Incorporation	B	=	=
	Listed Equity Active Ownership	B	=	=
	Fixed Income SSA*	B	=	=
	Fixed Income Corporate Financial	B	➔	=
	Fixed Income Corporate Non-Financial	B	=	=

Chez Ostrum AM, nous nous engageons à comprendre les problématiques de développement responsable ainsi que leur impact sur les différents émetteurs. Par ailleurs, Ostrum AM a placé l'Engagement au cœur de sa démarche d'Investisseur Responsable, c'est pourquoi nous participons activement aux assemblées générales et nous efforçons de maintenir des discussions constructives avec nos interlocuteurs.

Ainsi l'ambition d'Ostrum AM en matière de gestion responsable conduit naturellement à impliquer un nombre croissant de collaborateurs, ayant des niveaux de responsabilités et des activités différentes, dans l'implémentation de cette même ambition.

¹ L'échelle de rating se présente de A+ à E ; A+ étant le rating le plus élevé et E étant le plus bas. À l'issue d'un exercice de reporting détaillé, les PRI attribuent une notation, établie sur une échelle à 6 niveaux, pour chaque module applicable. Le score médian du peer group est également communiqué pour permettre une mise en perspective des résultats sur une base relative. Le Module « Strategy and Governance » est applicable à tous les signataires ; les autres modules sont applicables dès lors qu'ils couvrent une catégorie supérieure ou égale à 10 % des encours. Pour en savoir plus sur le reporting ESG d'Ostrum AM, se référer à son PRI Transparency Report intégral, disponible en accès public sur le site Internet des PRI.



1. Rapport de Gestion

I. DES POLITIQUES D'EXCLUSION APPLIQUEES A L'ENSEMBLE DE NOTRE UNIVERS D'INVESTISSEMENT

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, Ostrum Asset Management refuse de soutenir de par son activité, des secteurs ou des émetteurs ne respectant pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il en va en effet de la crédibilité de notre approche responsable et de notre responsabilité fiduciaire vis à vis de nos clients. Ainsi, nous avons défini différentes politiques d'exclusion déployées à l'ensemble de nos univers d'investissement, illustrées ci-dessous.

L'exclusion des sociétés controversées par la définition de politiques sectorielles et d'exclusion

Dans le cadre de ses engagements RSE, Ostrum Asset Management a défini et déploie différentes politiques sectorielles sur son périmètre direct d'investissement :

- **Etats blacklistés** : Ostrum AM n'investit pas dans les pays sous embargo américain et européen ou identifiés par le Groupe d'Action financière (GAFI) comme présentant des déficiences stratégiques dans leur dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans le monde. Nous excluons également les émetteurs souverains pour lesquels le score SDG Index (voir plus bas) est inférieur à 46.
- **Bombes à sous-munition et Mines anti-personnel** : En cohérence avec la Convention d'Ottawa et le Traité d'Oslo signés par de nombreux pays, dont la France, Ostrum Asset Management exclut de l'ensemble de ses portefeuilles les acteurs impliqués dans la production, l'emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM).
- **Politique sectorielle Charbon et Mountain Top Removal** : Dans la lignée de sa maison mère Natixis, et dans le cadre de sa mobilisation en faveur de la transition énergétique, Ostrum AM exclut de ses univers d'investissement les sociétés fortement investies dans la production, l'exploitation du Charbon ainsi que les entreprises appliquant la méthode d'extraction de charbon dites « Mountain Top Removal ».
- **Tabac** : Ostrum Asset Management, s'engage à ne plus soutenir le secteur du tabac, fortement controversé, contraire aux Objectifs du Développement Durable du Programme des Nations Unies pour le développement, et dont les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux sont particulièrement négatifs. Cette politique est effective depuis le 30 juin 2018.
- **Worst Offenders** : Ostrum AM s'engage à exclure de ses investissements les actions ou obligations de sociétés investies privés présentant des atteintes graves et avérées à un socle de standards fondamentaux de responsabilité. Nous excluons donc toutes les entreprises, cotées ou non cotées ne respectant pas les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies ni/ou les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales



1. Rapport de Gestion

II. UNE INTEGRATION ESG SUR PRES DE 100% DE NOS ENCOURS

Nous avons décidé d'intégrer systématiquement les critères ESG (dans près de l'ensemble de nos gestions) lorsque nous estimons qu'ils apporteront de la valeur à notre analyse financière. Nous sommes convaincus que les éléments extra-financiers matériels offrent une information supplémentaire qui peut influencer le profil de risque des émetteurs.

Ostrum AM a décidé d'implémenter l'intégration ESG dans l'ensemble de ses processus d'investissements car nous sommes convaincus que certains éléments extra-financiers influencent le profil de risque des émetteurs.

Ces éléments sont ainsi considérés comme étant « matériels » car ils ont un impact du point de vue du risque ou de la performance des titres détenus en portefeuilles. Tenir compte de tels critères ESG est donc pertinent pour l'ensemble des processus d'investissements. Ces éléments doivent être pris en compte dans l'analyse fondamentale et l'évaluation du risque des émetteurs.

L'implémentation dans près de l'ensemble des processus d'investissement de l'intégration des éléments extra financiers matériels ont permis à Ostrum AM d'obtenir d'excellentes notes PRI (notes de A/A+ pour toutes les classes d'actifs sous gestion).

L'ESG AU SEIN DE LA GESTION ACTIONS

L'approche d'investissement responsable d'Ostrum AM et le process de gestion actions sont indissociables et il s'agit d'une approche entièrement intégrée.

Au-delà de l'application de la politique d'exclusion d'Ostrum AM, la gestion actions a une démarche propre d'intégration des critères ESG dans son processus d'investissement ainsi qu'une politique de vote et d'engagement au cœur de sa démarche d'actionnaire responsable.

Intégration ESG :

Philosophie d'investissement et intégration ESG :

Dans le cadre de son activité de Gestion Actions, les équipes d'Ostrum AM pratiquent une gestion de conviction Bottom-Up de philosophie Quality GARP (« Growth at a Reasonable Price ») qui comprend un volet ESG. En effet, les pratiques ESG sont considérées comme un indicateur de solidité de franchise, les meilleures pratiques de gouvernance représentent un indicateur de force de management et les risques environnementaux comme un élément de passif hors bilan pouvant brutalement être réintroduit à l'occasion d'une crise.

De manière globale, l'équipe de gestion Actions d'Ostrum AM cherche à investir dans des entreprises de qualité (par un niveau de franchise élevé - business model unique, prévisible et peu cyclique -, un management remarquable - track record, implication, vision - ainsi qu'un bilan sain - dette, covenants, hors bilan) et de croissance à prix raisonnable sur la base d'une recherche propriétaire établies lors des rencontres avec le management des sociétés.



1. Rapport de Gestion

Intégration ESG dans la démarche d'analyse fondamentale :

La prise en compte des aspects ESG se fait au travers de notre outil propriétaire d'évaluation ESG.

La gestion utilise un modèle d'analyse ESG propriétaire. Il n'y a pas d'approche sectorielle. Pour chaque société, l'analyse repose sur des données quantitatives et qualitatives. Les données quantitatives proviennent d'un outil externe de pré-diagnostic ESG ainsi que des rapports extra-financiers des sociétés. L'appréciation qualitative relève de la responsabilité de la gestion et s'appuie sur les données factuelles ainsi que sur les entretiens avec les dirigeants des sociétés. Les sociétés sont ainsi évaluées sur une échelle de notation et ne rentrent en portefeuille que si elles obtiennent la moyenne. Le modèle analyse l'entreprise au travers de critères environnementaux (empreinte environnementale de la chaîne de production et du cycle de vie des produits ou approvisionnement responsable, consommation d'énergie et consommation d'eau, émissions de CO2 de l'entreprise et gestion des déchets), sociaux (éthique et conditions de travail de la chaîne de production, traitement des employés - sécurité, bien-être, diversité, représentation des salariés, salaires - qualité des produits ou services vendus) et de gouvernance (structure capitalistique et protection des intérêts des minoritaires, conseil d'administration et direction générale, rémunération des dirigeants, pratiques comptables et risques financiers, pratiques éthiques de la société).

Notre outil propriétaire ESG est alimenté par un flux Thomson Reuters de données brutes extra-financières collectées dans les rapports annuels des sociétés. Ces données sont ensuite retraitées dans notre base de données ESG propriétaire pour aboutir à une évaluation quantitative indicative à destination des analystes. Exemple : nous récupérons en données quantitatives les émissions de CO2 de chaque société à partir desquelles nous calculons une intensité CO2 par unité de chiffre d'affaires. Ce calcul nous permet ensuite de positionner la société par rapport à l'ensemble de l'univers d'investissement.

L'échelle de notation ESG va de 0 à 20. Le principe général est celui de la méthode « Best in Universe » avec un classement relatif de chaque société par rapport à son univers d'investissement sur chacun des indicateurs E, S et G. Pour certains indicateurs, (existence d'une politique environnementale ou code d'éthique), la note sera binaire 0 ou 20. Au final, la note ESG pour un titre donné repose sur une combinaison de classement par rapport à l'univers et de notations absolues.

Intégration ESG et valorisation :

Il est à noter que l'analyste-gérant doit tenir compte des évaluations de qualité et d'ESG qu'il a faites dans son modèle de valorisation. L'analyste-gérant va ainsi modifier le taux d'actualisation de son modèle en appliquant une prime de risque qualité ou ESG en fonction du niveau de qualité et d'ESG de la société analysée. Pour les notes supérieures à 10, l'analyste appliquera un bonus graduel soustrait du coût du capital.

Construction de portefeuille :

Dans le process actions général, l'ESG est un critère de construction de portefeuille au même titre que la qualité, le potentiel d'appréciation et la croissance agrégée du portefeuille.

A la différence du process actions général, les fonds actions ISR ont un objectif supplémentaire, qui est d'obtenir un score ESG de portefeuille supérieur au score ESG des quatre premiers quintiles de l'indice, objectif inclus dans le référentiel du label ISR français.

À tout moment, le taux de couverture ESG des portefeuilles est supérieur ou égal à 90%.

Finalement, les comités d'investissement doivent s'assurer que le titre, candidat à l'entrée ne remet pas en cause l'objectif d'avoir à tout moment un score ESG du portefeuille supérieur au score ESG des quatre premiers quintiles de l'indice.



1. Rapport de Gestion

III. VOTE & ENGAGEMENT

Ostrum AM encourage les sociétés investies à améliorer leurs pratiques en se prononçant lors des assemblées générales et en initiant des dialogues constructifs avec les sociétés.

Deux leviers majeurs à disposition pour susciter ce changement positif :

- **L'exercice des droits de vote des actionnaires** lors des assemblées générales pour l'ensemble des placements et conformément à notre politique active, en respectant les standards les plus élevés et en tenant compte des problématiques sociales et environnementales. Motivé par la volonté d'améliorer la transparence de ses actions en tant qu'actionnaire, Ostrum AM a développé une plateforme regroupant l'ensemble de ses votes par entreprise et par fonds.
- **Un processus d'engagement** qui implique un dialogue durable avec les sociétés investies afin de mieux comprendre leurs pratiques et soutenir l'adoption de standards ESG plus élevés.

Notre modèle de recherche interne, fondé sur une connaissance approfondie et un dialogue constant avec les sociétés investies, intègre simultanément les dimensions ESG au niveau de l'analyse financière (outils d'évaluation de la qualité et de la croissance propriétaires), de l'évaluation du risque ESG (modèle d'analyse interne), de la valorisation (outil propriétaire) et de l'exercice du droit de vote (politique de vote Ostrum et analyse gouvernance interne).

IV. CO2 ET TRANSITION ENERGÉTIQUE

Les stratégies carbone se matérialisant en tout premier lieu par l'évaluation CO2 des portefeuilles. Chez Ostrum AM, nous mettons à disposition de nos clients éligibles, à travers notre reporting annuel de « LTE », l'empreinte carbone du portefeuille dans lequel ils sont investis. Par ailleurs, dans la lignée de sa maison mère Natixis, et dans le cadre de sa mobilisation en faveur de la transition énergétique, Ostrum AM exclut de ses univers d'investissement les sociétés fortement investies dans la production et l'exploitation du charbon ainsi que les entreprises appliquant la méthode d'extraction de charbon dite « Mountain Top Removal ».

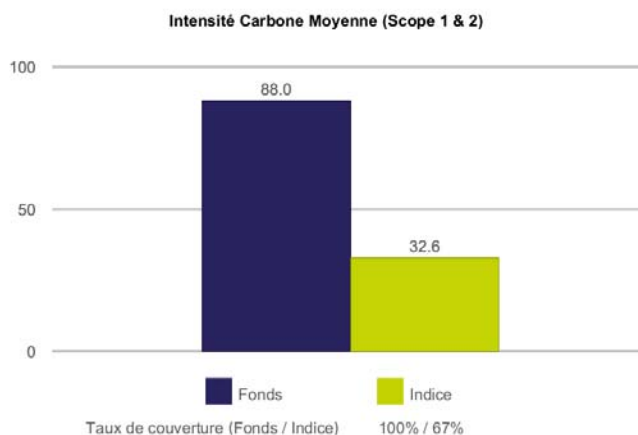
Un focus particulier est réalisé sur les entreprises ayant un impact important sur le climat : les producteurs d'énergie, les secteurs carbo-intensifs (industrie, bâtiment, transport) et les fournisseurs d'équipements et de solutions bas-carbone.



1. Rapport de Gestion

e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte

■ INTENSITE CARBONE



Exposition du portefeuille et de son indice aux entreprises à forte intensité carbone, exprimée en tonnes de CO₂ / Millions de dollars de chiffre d'affaires. Mesure recommandée par la TCFD (1).

L'**intensité carbone** correspond au volume de CO₂ émis pour 1 million de dollars de chiffre d'affaires réalisé.

Pour calculer cette intensité, nous prenons en compte non seulement les émissions directes liées aux opérations de l'entreprise (**Scope 1**) mais également celles liées à la fourniture de l'énergie nécessaire (**Scope 2**).

Scope 1: Emissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.

Scope 2: Emissions de gaz indirectes liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.

L'**intensité carbone moyenne du portefeuille** est la somme des intensités carbonées des entreprises pondérée par les poids du portefeuille.

1. La TCFD est le Groupe de travail sur les informations financières à fournir concernant le climat fondé par le Conseil de Conseil de stabilité financière. Le Conseil de stabilité financière ou CSF (en anglais Financial Stability Board ou FSB), est un groupement économique international créé lors de la réunion du G20 à Londres en avril 2009.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Dynamic Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets



2. Engagements de gouvernance et compliance

stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Dynamic Solutions.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif liés à la génération de valeur par l'allocation, complété d'un ou plusieurs critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients; nouveaux affiliés; nouvelles expertises ;...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Dynamic Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCO). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du



2. Engagements de gouvernance et compliance

bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés. Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II. DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI, puis présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé.
- A partir de 500 K€ : 60% de différé.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III. GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de la politique de rémunération comprenant la population identifiée sont approuvés successivement par les membres du Comité de direction de NIMI, la Direction générale de NATIXIS IM puis celle de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte par ailleurs au Comité des rémunérations de NATIXIS.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation² :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS avant d'être approuvée par le Conseil d'administration de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

² : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunérations versées au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2019* : 23 312 064 €,

Rémunérations variables attribuées au titre de 2019 : 10 560 038 €,

Effectifs concernés : 327 collaborateurs.

**Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2019.*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2019 : 8 479 492 € dont,

- Cadres supérieurs : 4 395 012 €,

- Membres du personnel : 4 084 480 €.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

La présente politique de rémunération d'OSTRUM AM est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point 1.1), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point 1.2) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point 1.3).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016- 827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'OSTRUM AM. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération d'OSTRUM AM, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère ou à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.



2. Engagements de gouvernance et compliance

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs pré-définis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'OSTRUM AM. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'OSTRUM AM et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés d'un ou plusieurs critères qualitatifs.

Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'OSTRUM AM.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'OSTRUM AM.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués



2. Engagements de gouvernance et compliance

individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'OSTRUM AM.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

OSTRUM AM veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'OSTRUM AM mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'OSTRUM AM sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCO). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).



2. Engagements de gouvernance et compliance

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, OSTRUM AM peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

OSTRUM AM souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier équilibré de produits gérés par OSTRUM AM. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'OSTRUM AM.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

OSTRUM AM s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources



2. Engagements de gouvernance et compliance

humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'OSTRUM AM comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, OSTRUM AM a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'OSTRUM AM, en lien avec la Direction du contrôle permanent et des risques.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale d'OSTRUM AM, puis présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'OSTRUM AM. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé.
- A partir de 500 K€ : 60% de différé.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'OSTRUM AM et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par OSTRUMAM.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'OSTRUM AM.

III. GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines d'OSTRUM AM.

La Direction du contrôle permanent et des risques d'OSTRUM AM a pour sa part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elle est ainsi impliquée dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elle intervient dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elle est aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'OSTRUM AM est validée par le Conseil d'administration d'OSTRUM AM.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de la politique de rémunération comprenant la population identifiée sont approuvés successivement par les membres du Comité exécutif d'OSTRUM AM, la Direction générale de NATIXIS IM puis celle de NATIXIS.



2. Engagements de gouvernance et compliance

OSTRUM AM, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte par ailleurs au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation³ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres,
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - Recommandation et l'assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion,
 - Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion,
 - Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'OSTRUM AM avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration.

La rémunération du Directeur général d'OSTRUM AM est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS avant d'être approuvée par le Conseil d'administration de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité d'OSTRUM AM sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'OSTRUM AM fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand OSTRUM AM délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

³ : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2019* : 25 057 302 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2019 : 8 915 230 €

Effectifs concernés : 339 collaborateurs

**Rémunérations fixes calculées au prorata temporis 2019*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2019 : 15 847 881€ dont,

- Cadres supérieurs : 3 397 500 €
- Membres du personnel : 12 450 381 €



3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

■ PEA et PME-PEA

• PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le fonds est investi de manière permanente à 75% au moins en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 81,81%.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du commissaire aux comptes



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement FRUCTI CTION FR NCE

43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FRUCTI ACTIONS FRANCE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 29 juin 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer un opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner un image fidèle.

Paris La Défens

KPMG S.A.

Isabelle
Bousquie

Signature numérique
de Isabelle Bousquie

Date : 2020.11.09

21:37:03 +01'00'

Isabelle Bousquie

Associé



5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 30/06/2020 EN EUR

	30/06/2020	28/06/2019
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	662 793 993,58	753 081 537,23
Actions et valeurs assimilées	523 430 835,37	578 952 676,58
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	523 430 835,37	578 905 381,58
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	47 295,00
Obligations et valeurs assimilées	6 025 446,01	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	6 025 446,01	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	53 879 919,41	47 677 878,48
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	53 879 919,41	47 677 878,48
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	79 457 792,79	126 450 982,17
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	79 457 792,79	126 450 982,17
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	5 472 767,12	17 560 540,23
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	5 472 767,12	17 560 540,23
COMPTES FINANCIERS	92 698 123,04	86 412 842,01
Liquidités	92 698 123,04	86 412 842,01
TOTAL DE L'ACTIF	760 964 883,74	857 054 919,47



5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 30/06/2020 EN EUR

	30/06/2020	28/06/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	641 321 642,06	729 118 055,98
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	32 001 560,17
Report à nouveau (a)	20 825,28	5 416,72
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	38 702 236,55	-445 510,93
Résultat de l'exercice (a,b)	-5 039 991,86	1 655 529,09
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	675 004 712,03	762 335 051,03
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	10 039 593,46	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	10 039 593,46	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	10 039 593,46	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	75 920 578,25	94 719 868,44
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	75 920 578,25	94 719 868,44
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	760 964 883,74	857 054 919,47

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 30/06/2020 EN EUR

	30/06/2020	28/06/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/06/2020 EN EUR

	30/06/2020	28/06/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	138 876,78	14 323,45
Produits sur actions et valeurs assimilées	9 509 441,86	16 393 428,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	272 929,89	375 202,59
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	9 921 248,53	16 782 954,04
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	5 249,67	12 341,66
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	351 670,44	269 380,85
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	356 920,11	281 722,51
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	9 564 328,42	16 501 231,53
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	14 566 434,58	15 020 479,52
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-5 002 106,16	1 480 752,01
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-37 885,70	174 777,08
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-5 039 991,86	1 655 529,09



5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels - Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée exceptionnelle de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.



5. Comptes de l'exercice

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés,
- Zone Europe : cours d'ouverture J,
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.



5. Comptes de l'exercice

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour,
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J),
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J -1).

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.



5. Comptes de l'exercice

- **Swing Pricing**

La société de gestion a mis en place un mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement depuis le 10/10/2016. Cette information est mise à la disposition des porteurs dans le prospectus du fonds, disponible au siège de la société de gestion, ainsi que sur son site internet.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 2,03814% TTC.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.



5. Comptes de l'exercice

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts FRUCTI FRANCE ACTIONS C	Capitalisation	Capitalisation
Parts FRUCTI FRANCE ACTIONS D	Distribution	Distribution et/ou Capitalisation et/ou Report
Parts FRUCTI FRANCE ACTIONS T	Capitalisation	Capitalisation



5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/06/2020 EN EUR

	30/06/2020	28/06/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	762 335 051,03	804 097 999,24
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	44 584 332,44	40 375 729,37
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-75 480 710,95	-81 788 908,07
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	79 133 895,04	60 662 764,76
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-39 814 606,38	-60 437 861,46
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	-12 305,00
Frais de transactions	-20 339,74	-2 651,92
Différences de change	0,00	-252 300,81
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-89 858 862,39	-112 488,84
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	63 245 358,45	153 104 220,84
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-153 104 220,84	-153 216 709,68
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	284 270,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	284 270,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-871 840,85	-1 959 848,25
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-5 002 106,16	1 480 752,01
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments (*)	-100,00	-100,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	675 004 712,04	762 335 051,03

(*) N : Frais d'attribution d'un identifiant d'entité juridique : -100,00 €.

N-1 : Frais d'attribution d'un identifiant d'entité juridique : -100,00 €.



5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 958 047,45	0,88
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	67 398,56	0,01
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	6 025 446,01	0,89
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	5 958 047,45	0,88	0,00	0,00	0,00	0,00	67 398,56	0,01
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 698 123,04	13,73
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	5 958 047,45	0,88	0,00	0,00	0,00	0,00	67 398,56	0,01
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois- 1 an]	%]1- 3 ans]	%]3- 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	2 944 060,76	0,44	528 377,81	0,08	2 553 007,44	0,38
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	92 698 123,04	13,73		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	2 944 060,76	0,44	528 377,81	0,08	2 553 007,44	0,38
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1 CHF		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	25 275,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 130 396,39	0,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	2 155 671,98	0,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/06/2020
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	4 138 943,33
	Souscriptions à recevoir	37 813,36
	Coupons et dividendes en espèces	1 272 665,10
	Autres créances	23 345,33
TOTAL DES CRÉANCES		5 472 767,12
DETTES		
	Achats à règlement différé	5 416 675,74
	Rachats à payer	296 867,59
	Frais de gestion	1 205 980,11
	Collatéraux	69 001 054,81
TOTAL DES DETTES		75 920 578,25
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-70 447 811,13

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts FRUCTI FRANCE ACTIONS C		
Parts souscrites durant l'exercice	147 429,98	34 419 820,41
Parts rachetées durant l'exercice	-142 132,12	-38 290 688,65
Solde net des souscriptions/rachats	5 297,86	-3 870 868,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 257 545,98	
Parts FRUCTI FRANCE ACTIONS D		
Parts souscrites durant l'exercice	44 340,84	9 550 265,53
Parts rachetées durant l'exercice	-161 145,09	-36 212 745,55
Solde net des souscriptions/rachats	-116 804,25	-26 662 480,02
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 727 553,69	
Parts FRUCTI FRANCE ACTIONS T		
Parts souscrites durant l'exercice	24 585,01	614 246,50
Parts rachetées durant l'exercice	-37 105,70	-977 276,75
Solde net des souscriptions/rachats	-12 520,69	-363 030,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	299 340,56	



5. Comptes de l'exercice

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Parts FRUCTI FRANCE ACTIONS C	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Parts FRUCTI FRANCE ACTIONS D	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Parts FRUCTI FRANCE ACTIONS T	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2020
Parts FRUCTI FRANCE ACTIONS C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 489 727,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,04
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts FRUCTI FRANCE ACTIONS D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 920 441,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,04
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts FRUCTI FRANCE ACTIONS T	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	156 265,42
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,04
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

• 3.8.1 Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

• 3.8.2 Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.



5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			53 879 919,41
	FR0010042176	OSTRUM ACTIONS EURO MICRO CAPS R	7 255 578,10
	FR0011891506	OSTRUM ACTIONS EURO PME R	10 463 482,88
	FR0010674481	OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE I	33 528 508,43
	FR0010270009	OSTRUM EURO DIVIDEND GROWER PARTS I C	2 632 350,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			53 879 919,41



5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2020	28/06/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	20 825,28	5 416,72
Résultat	-5 039 991,86	1 655 529,09
Total	-5 019 166,58	1 660 945,81

	30/06/2020	28/06/2019
Parts FRUCTI FRANCE ACTIONS C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 319 823,37	735 761,63
Total	-2 319 823,37	735 761,63

	30/06/2020	28/06/2019
Parts FRUCTI FRANCE ACTIONS D		
Affectation		
Distribution	0,00	885 291,81
Report à nouveau de l'exercice	0,00	22 233,39
Capitalisation	-2 646 112,16	0,00
Total	-2 646 112,16	907 525,20
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 727 553,69	1 844 357,94
Distribution unitaire	0,00	0,48
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	100 093,62



5. Comptes de l'exercice

	30/06/2020	28/06/2019
Parts FRUCTI FRANCE ACTIONS T		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-53 231,05	17 658,98
Total	-53 231,05	17 658,98



5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2020	28/06/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	32 001 560,17
Plus et moins-values nettes de l'exercice	38 702 236,55	-445 510,93
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	38 702 236,55	31 556 049,24

	30/06/2020	28/06/2019
Parts FRUCTI FRANCE ACTIONS C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	17 805 196,65	-187 000,11
Total	17 805 196,65	-187 000,11

	30/06/2020	28/06/2019
Parts FRUCTI FRANCE ACTIONS D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	20 488 484,53	31 747 533,41
Total	20 488 484,53	31 747 533,41

	30/06/2020	28/06/2019
Parts FRUCTI FRANCE ACTIONS T		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	408 555,37	-4 484,06
Total	408 555,37	-4 484,06



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2016	30/06/2017	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020
Actif net Global en EUR	755 387 543,51	844 206 029,61	804 097 999,24	762 335 051,03	675 004 712,03
Parts FRUCTI FRANCE ACTIONS C EUR					
Actif net	331 709 534,49	363 010 211,07	350 148 358,31	337 541 040,63	310 784 933,87
Nombre de titres	1 555 021,74	1 376 493,80	1 301 269,11	1 252 248,12	1 257 545,98
Valeur liquidative unitaire	213,3150	263,7209	269,0822	269,5480	247,1360
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,15	13,77	20,58	-0,14	14,15
Capitalisation unitaire sur résultat	1,36	1,45	1,20	0,58	-1,84
Parts FRUCTI FRANCE ACTIONS D EUR					
Actif net	416 070 576,67	472 653 409,62	445 640 609,54	416 690 756,48	357 088 583,96
Nombre de titres	2 290 805,46	2 117 581,71	1 967 202,87	1 844 357,94	1 727 553,69
Valeur liquidative unitaire	181,6263	223,2043	226,5351	225,9272	206,7018
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,25	11,67	17,35	17,21	11,85
Distribution unitaire sur résultat	1,15	1,23	1,01	0,48	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,023	0,00	0,016	0,055	0,00
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	-1,53



5. Comptes de l'exercice

	30/06/2016	30/06/2017	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020
Actif net Global en EUR	755 387 543,51	844 206 029,61	804 097 999,24	762 335 051,03	675 004 712,03
Parts FRUCTI FRANCE ACTIONS T EUR					
Actif net	7 607 432,35	8 542 408,92	8 309 031,39	8 103 253,92	7 131 194,20
Nombre de titres	369 959,96	336 026,81	320 334,40	311 861,25	299 340,56
Valeur liquidative unitaire	20,5628	25,4218	25,9386	25,9835	23,8230
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,59	1,32	1,98	-0,01	1,36
Capitalisation unitaire sur résultat	0,13	0,14	0,11	0,05	-0,17



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
AEROPORTS DE PARIS	EUR	40 494	3 701 151,60	0,55
AIRBUS SE	EUR	199 374	12 664 236,48	1,88
AIR LIQUIDE	EUR	242 967	31 196 962,80	4,62
ALSTOM	EUR	330 608	13 690 477,28	2,03
ALTEN	EUR	69 714	5 336 606,70	0,79
AMUNDI	EUR	106 156	7 399 073,20	1,10
AXA	EUR	495 227	9 217 164,92	1,37
BUREAU VERITAS	EUR	719 005	13 502 913,90	2,00
CAPGEMINI SE	EUR	164 528	16 773 629,60	2,48
DASSAULT AVIATION	EUR	8 850	7 261 425,00	1,08
DASSAULT SYSTEMES	EUR	75 720	11 630 592,00	1,72
DEVOTEAM SA	EUR	70 235	5 120 131,50	0,76
EDENRED	EUR	2 845	110 755,85	0,02
ESSILORLUXOTTICA	EUR	119 001	13 595 864,25	2,01
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA-W/I	EUR	178 034	12 088 508,60	1,79
GECINA NOMINATIVE	EUR	68 994	7 589 340,00	1,12
HERMES INTERNATIONAL	EUR	4 122	3 065 943,60	0,45
IPSEN	EUR	118 836	8 989 943,40	1,33
KERING	EUR	19 508	9 446 749,00	1,40
L'OREAL	EUR	78 563	22 445 449,10	3,33
LEGRAND SA	EUR	129 576	8 761 929,12	1,30
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	114 158	44 578 699,00	6,60
MICHELIN - CATEGORIE B	EUR	196 328	18 128 927,52	2,69
ORPEA	EUR	214 384	22 060 113,60	3,27
PERNOD RICARD	EUR	61 592	8 625 959,60	1,28
SANOFI	EUR	488 192	44 254 604,80	6,56
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	59 997	13 499 325,00	2,00
SEB	EUR	22 714	3 341 229,40	0,49
SOITEC SA	EUR	153 005	15 178 096,00	2,25
SOMFY	EUR	76 410	6 861 618,00	1,02
SOPRA STERIA	EUR	48 301	5 298 619,70	0,78
SPIE SA	EUR	660 128	8 779 702,40	1,30
SR TELEPERFORMANCE	EUR	57 667	13 026 975,30	1,93
THALES	EUR	304 605	21 895 007,40	3,24
TOTAL	EUR	1	33,98	0,00
TOTAL RTS 10-07-20	EUR	1 111 077	0,00	0,00
VINCI (EX SGE)	EUR	156 173	12 806 186,00	1,90
VINCI RTS 09-07-20	EUR	324 414	0,00	0,00
VOLTALIA	EUR	478 885	7 681 315,40	1,14



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WORLDLINE SA	EUR	357 281	27 539 219,48	4,08
TOTAL FRANCE			497 144 480,48	73,65
LUXEMBOURG				
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	15 698	8 768 902,80	1,30
TOTAL LUXEMBOURG			8 768 902,80	1,30
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	33 206	10 855 041,40	1,61
STMICROELECTRONICS NV	EUR	109 342	2 648 263,24	0,39
TOTAL PAYS-BAS			13 503 304,64	2,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			519 416 687,92	76,96
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
SOCIETE HAVRAISE	EUR	3 153	0,00	0,00
TOTAL FRANCE			0,00	0,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			0,00	0,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées			519 416 687,92	76,96
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM ACTIONS EURO MICRO CAPS R	EUR	149 630,4	7 255 578,10	1,07
OSTRUM ACTIONS EURO PME R	EUR	5 536	10 463 482,88	1,55
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE I	EUR	213,9	33 528 508,43	4,97
OSTRUM EURO DIVIDEND GROWER PARTS I C	EUR	21 000	2 632 350,00	0,39
TOTAL FRANCE			53 879 919,41	7,98
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			53 879 919,41	7,98
TOTAL Organismes de placement collectif			53 879 919,41	7,98
Titres reçus en garantie				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ADIDAS NOM.	EUR	1 186	277 049,60	0,04
AIR LIQUIDE	EUR	116	14 894,40	0,00
ASML HOLDING NV	EUR	5 012	1 638 422,80	0,24
CAPGEMINI SE	EUR	107	10 908,65	0,00
DANONE	EUR	412	25 362,72	0,00
EURAZEO	EUR	4 255	194 113,10	0,03
EURONEXT NV - W/I	EUR	122	10 888,50	0,00
KERING	EUR	101	48 909,25	0,01
L'OREAL	EUR	415	118 565,50	0,02
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	1 100	254 540,00	0,04
NESTLE NOM.	CHF	138	13 581,51	0,00
NOKIA (AB) OYJ	EUR	48 912	190 194,31	0,03



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NOVARTIS AG NOMINATIF	CHF	151	11 694,08	0,00
SANOFI	EUR	10 367	939 768,55	0,14
SIEMENS AG-REG	EUR	1 046	109 578,96	0,02
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	7 776	155 675,52	0,03
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			4 014 147,45	0,59
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE 1.50% 02/23	EUR	129 959,43	138 410,79	0,02
AUST GOVE BON 3.4% 22-11-22	EUR	502 000	561 045,67	0,08
CA HOME 0.375% 21-10-21 EMTN	EUR	22 000	22 274,95	0,00
CA HOME 0.625% 11-09-23 EMTN	EUR	33 000	34 213,33	0,01
CA HOME LOAN 0.375% 30-09-24	EUR	400 000	413 319,15	0,06
CAISSE REFINANCE L'HABITAT 2.4% 17/01/2025	EUR	71 140	80 845,33	0,01
DAIMLER INTL FINANCE BV 0.625% 27-02-23	EUR	45 000	45 054,52	0,01
E.ETAT 3,40%99-29 OAT INDX	EUR	35 939	67 398,56	0,01
EMPRUNT ETAT 5,75%01-32 OAT	EUR	75 540	132 879,62	0,02
FINLAND GOVERNEMENT BOND 0.5% 15-09-27	EUR	595 000	636 682,97	0,09
FINLAND GOVERNEMENT BOND 0.5% 15-09-28	EUR	168 000	180 435,43	0,03
FRANCE (GOVT OF) 2.25% 10/22	EUR	33 595	36 367,94	0,01
FRAN GOVE BON 0.5% 25-05-26	EUR	84 975	89 953,31	0,01
MY MONEY BANK SA 0.75% 31-10-25	EUR	89 000	94 102,41	0,01
NEDERLAND 3.25% 07/21	EUR	9 809	10 510,50	0,00
NETH GOVE 3.75% 15-01-42	EUR	115 873	213 610,20	0,03
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 31-10-27	EUR	395 000	435 825,73	0,06
SPANISH GOV'T 4.65%2025	EUR	546 000	702 119,21	0,11
SWITZERLAND 4% 11/02/2023	CHF	1 989 000	2 130 396,39	0,33
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			6 025 446,01	0,90
TOTAL Titres reçus en garantie			10 039 593,46	1,49
Dettes représentatives des titres reçus en garantie			-10 039 593,46	-1,49
Créance représentative de titres prêtés				
FRANCE				
AEROPORTS DE PARIS	EUR	31 969	2 921 966,60	0,43
DASSAULT SYSTEMES	EUR	24 445	3 754 752,00	0,55
EDENRED	EUR	238 770	9 295 316,10	1,38
SANOFI	EUR	38 415	3 482 319,75	0,52
SEB	EUR	21 923	3 224 873,30	0,48
SOITEC SA	EUR	52 732	5 231 014,40	0,77
TOTAL	EUR	1 111 076	37 748 807,10	5,59
VINCI (EX SGE)	EUR	168 241	13 795 762,00	2,04
TOTAL FRANCE			79 454 811,25	11,77
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			79 454 811,25	11,77
Indemnités sur titres prêtés			2 981,54	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dettes représentatives des titres reçus en garantie			-10 039 593,46	-1,49
Créances			5 472 767,12	0,81
Dettes			-75 920 578,25	-11,25
Comptes financiers			92 698 123,04	13,73
Actif net			675 004 712,03	100,00



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38